

La cohabitation intergénérationnelle, une solution de logement pour les jeunes actifs noirmoutrins

La communauté de communes de l'île de Noirmoutier (Vendée) vient de signer une convention avec l'association Gabrielle & Léo. L'objectif : trouver des logements pour les jeunes et briser la solitude des seniors.



Jacques Bobin, premier vice-président de l'intercommunalité, et Aude Guilloux, fondatrice et présidente de l'association Gabrielle & Léo. | OUEST-FRANCE

Ouest-France

Publié le 08/03/2025 à 17h26

Pourquoi la signature de cette convention ?

L'île de Noirmoutier est soumise au vieillissement de sa population et, du fait de son attrait touristique, son parc résidentiel se révèle sous-occupé. Les jeunes actifs ou en formation, les saisonniers sont quant à eux confrontés à des difficultés de logement. Solution innovante et solidaire, la cohabitation intergénérationnelle permet de répondre à ces problématiques. « **Toutes les solutions sont bonnes à prendre, celle-ci en est une** », a indiqué Jacques Bobin, premier vice-président de la communauté de communes de l'île de Noirmoutier.

Cette dernière a donc signé, lundi 3 mars, une convention s'inscrivant dans les objectifs du programme local de l'habitat et du Plan local unique santé social du territoire avec la toute jeune association, Gabrielle & Léo. Celle-ci a été créée par Aude Guilloux suite au constat d'une double réalité : « **D'un côté des aînés vivant seuls dans des maisons parfois trop grandes, en quête de lien social, de l'autre, des jeunes contraints parfois de renoncer à des opportunités professionnelles faute de logements abordables.** »

A quoi va contribuer la cohabitation intergénérationnelle ?

Ce dispositif répond à des enjeux sociaux : lutter contre l'isolement et rompre la solitude chez les seniors, limiter leur perte d'autonomie. Mais aussi économiques en développant une offre diversifiée de logements accessibles pour les jeunes et en facilitant les recrutements des entreprises locales, notamment pour la saison estivale.

Comment s'organise cet habitat partagé ?

L'accueillant, propriétaire ou locataire, en couple aussi, met à disposition une partie de son logement en contrepartie d'une modeste participation financière ou d'une participation aux charges couplée à des menus services.

L'association propose trois formules suivant les attentes de la personne senior (présence bienveillante sur un long terme, besoin de services au quotidien ou de coups de main ponctuels).

Quelle est la démarche à entreprendre ?

L'association se déplace chez les hébergeurs potentiels, reçoit les jeunes en recherche de logement avant d'organiser les rencontres. Elle accompagnera et fera des points réguliers pendant toute la durée de la cohabitation encadrée par la signature d'un contrat et d'une charte. Des référents locaux dans chaque commune assureront le lien entre les seniors et les jeunes.

Une réunion d'information à destination des propriétaires et locataires de plus de 60 ans intéressés par la démarche est prévue à la communauté de communes, mercredi 19 mars, à 17 h 30.